



## ETATS GENERAUX DE L'ALIMENTATION

### ATELIER 8

#### Contribution de la Coordination Rurale

Représentants : Max BAUER et François TOUSSAINT

*« Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation française dans une économie agro-alimentaire mondialisée et dans un contexte de changement climatique tout en prévenant les contaminations chimiques »*

#### 1. Mise en contexte :

- ⊙ **Mondialisation => Développement des échanges => Arrivées de nouvelles bactéries/ravageurs**  
↳ *Xylella fastidiosa*, *Frelon asiatique*, Charançon rouge, influenza aviaire, FCO, etc.
- ⊙ **En Europe, les insectes font au minimum 3.2 milliards d'euros de dégâts par an. (Etude CNRS)**
- ⊙ Lors du développement de l'agriculture après la guerre, il a été fait le choix de lutter contre les maladies avec des produits de traitement plus que par un travail de recherche visant à développer des races/varétés résistantes à ces maladies.
- ⊙ **Danger pour les cultures mais aussi pour les Hommes**

#### 2. Problématiques actuelles dans la gestion du sanitaire :

- ⊙ **L'Etat s'est désengagé dans la gestion du sanitaire** et a créé une multitude de structures, financées par les agriculteurs, mais dont le fonctionnement et la « rentabilité » sont assez floues pour les agriculteurs.
- ⊙ **Les dégâts liés aux crises sanitaires touchent les agriculteurs mais aussi la société civile mais seuls les agriculteurs sont taxés.**
- ⊙ **Concernant l'utilisation de produits de traitement, il y a un problème : les conseillers sont aussi les vendeurs.**  
↳ Pourquoi les vétérinaires vendent les médicaments aux agriculteurs alors que les médecins généralistes ne vendent pas de médicaments à leurs patients ?  
↳ Pourquoi la coopérative est-elle le conseiller mais aussi le vendeur de produits phytopharmaceutiques et qu'en plus, elle a un moyen de pression sur l'agriculteur lorsque celui-ci a des dettes envers sa coop ?

⊙ **Concernant la qualité sanitaire de l'alimentation des français : l'agriculture française est l'une des plus normées dans le Monde. Sa qualité sanitaire est d'ailleurs l'un de ses facteurs-clés de succès dans les exportations mondiales.**

↳ Est-il acceptable d'interdire des moyens de traitement aux agriculteurs alors qu'on laisse entrer des produits traités dans des conditions bien moindre ?

↳ Est-il acceptable d'autoriser des produits labellisés bio en provenance de pays-tiers alors que s'ils étaient produits en France dans les mêmes conditions ils ne respecteraient même pas les normes pour de l'agriculture conventionnelle ?

↳ Est-il normal de se féliciter du CETA alors que cet accord va permettre la mise sur le marché européen de produits directement issus d'OGM ou nourris aux OGM ?

### 3. Quelles solutions apportées ?

⊙ **Mettre en place une contribution (principe similaire que l'éco-participation sur les produits à recycler) sur le sanitaire** pour abonder un fond dirigé par ceux qui y cotisent (agri, consommateurs, distributeurs, etc.) afin de gérer les différentes crises sanitaires. Nous devons miser sur des pratiques alternatives et innovantes pour remplacer les produits chimiques efficaces par des substances plus respectueuses de l'environnement sans pour autant affecter les résultats économiques des agriculteurs. En France, nous n'avons pas de politique agricole à long terme.

⊙ **Interdire la mise sur le marché de produits ne répondant pas aux normes sanitaires françaises.**

⊙ **Stopper les décisions d'interdiction des produits phytosanitaires sans études spécifiques préalables**, incluant une étude technico-économique ;

⊙ **Mieux contrôler les échanges de végétaux en améliorant le Passeport Phytosanitaire Européen (PPE) et en mettant en place une plateforme européenne de surveillance épidémiologique.** Cette dernière définirait les mesures à mettre en place, les protocoles d'analyse, les moyens de lutte existants, etc. Le tout pour une action commune et identique dans chacun des pays de l'UE.

⊙ **Passer, au niveau européen, à une « liste positive » étayée et régulièrement mise à jour.** Cette liste serait établie par une commission commune à tous les États membres et permettrait d'effectuer des audits pour chaque pays souhaitant exporter vers l'Union européenne afin de contrôler l'efficacité des analyses et des contrôles mis en place par les organismes de sécurité sanitaire locaux. Parallèlement, les pays autorisés seraient sélectionnés selon leur niveau de risque à détenir des organismes nuisibles pour une liste de plantes hôtes définies préalablement.